

Commune d'Ailly sur Noye
Conseil Municipal du 17 Juillet 2021
Extrait du registre des délibérations

n°2021-17-07-04

Date de la convocation:

10 / 07 /2021

Convoqués: 23
Présents : 13
Représentés : 10
Absents : 0

Objet :

Budget Principal

Modification statutaire de
la CCALN relative à la
cotisation SDIS

L'an deux mil vingt et un, le dix sept juillet à dix heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

Étaient présents: Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Paolo MARCELO, Marie Hélène MARCEL

Étaient représentés : Karine PAGEAU par Paolo MARCELO, Marylène FRANZ et Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE par Marie Hélène MARCEL, Gérard LEROY par Annie COCHET, Sébastien VILLAIN par Maryse-Corrinne ROSE, Richard BENOIT par Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Vincent DAINE par Christine BOURDELLE, Anne Marie LATEUR par Jean Noël LECOINTE et Catherine WANTIEZ par Pierre DURAND

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Dans le cadre du redressement de sa situation financière, le conseil communautaire de la CCALN a délibéré le 29 avril dernier en faveur de la restitution aux communes de la compétence « prise en charge de la contribution au SDIS ».

S'agissant d'une modification statutaire, les communes membres sont appelées à délibérer dans un délai de trois mois sur la proposition qui leur a été faite le 3 mai 2021.

Lors du conseil communautaire du 29 avril 2021, les élus représentant la Commune d'Ailly-sur-Noye ont voté « contre » la proposition de budget présenté par le Président de la CCALN.

Le même jour, lors du vote relatif à la proposition de transfert pour les années 2021 et 2022 de la compétence relative à la cotisation SDIS, une majorité de conseillers communautaires ont adopté la proposition du Président (40 voix « pour » et 24 « contre »). Le Maire d'Ailly avait appelé les représentants d'Ailly-sur-Noye à voter « contre » cette proposition.

Après avoir ouï les explications, le conseil municipal décide à l'unanimité:

➤ De voter contre la restitution aux communes, pour les années 2021 et 2022, de la compétence « prise en charge de la contribution au SDIS ».

➤ D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le MAIRE,
Pierre DURAND

